

Compte rendu de la Table Ronde du 10 novembre 2009

Bernard Buisine et Nicolas Clair représentaient l'ANCGE à cette Table Ronde.

Deux sujets d'importance pour les Sauvaginiers étaient au menu :

- **la présentation du rapport du GEOC consacré aux oies cendrées,**
- **les discussions sur les conditions d'application du PMA à la chasse des migrateurs.**



Les résultats des débats sont très inégaux, et si l'ANCGE vient de rappeler fermement sa position historique sur le PQG à 25 canards par installation et par nuit, force est de constater que les chances de pouvoir chasser les oies au-delà du 31 janvier vont réclamer un sérieux argumentaire.

Sur la question des oies : conformément aux engagements des premières TRC, le Groupement d'Etudes sur les Oiseaux et leur Chasse a été instauré et mandaté pour répondre à 3 questions relatives aux oies cendrées :

- 1. Quel est l'état des connaissances sur l'espèce *Anser Anser* ?**
- 2. Quid des dates de migration de retour de l'espèce au-dessus de la France ?**
- 3. Quel est l'impact de la chasse sur la population ?**

Ces trois questions avaient pour double objet de fixer un consensus sur l'état des populations, et surtout, de donner une réponse documentée à la question de la migration de retour dont on sait qu'elle conditionne l'exercice de la chasse des migrateurs. L'article 7 de la directive Oiseaux



Malgré ce démarrage prometteur, la lecture des premières conclusions du GEOC par Jacques Trouvilliez, le directeur du Service du Patrimoine Naturel au Muséum, Secrétaire Général – rapporteur du GEOC, n'a plus été qu'une litanie de déconvenues lors des réponses aux questions posées plus haut.

1- Sur l'état des connaissances sur l'espèce *Anser Anser*, le GEOC conclut à l'existence de 3 sous-populations aux dynamiques diverses : Norvégienne, Finlandaise et Hollandaise. Le groupement d'experts ne retient qu'une chose : la population d'oies qui transite par la France appartiendrait à une sous population qui nidifie en Norvège et hiverne en Espagne... et, par un fait du hasard, cette sous-population serait la seule des trois entités identifiées par les experts en Europe qui enregistrerait un déclin fort de ses effectifs.

Question posée par notre Président : "Ces 3 sous-populations sont toutes de l'Ouest de l'Europe (aucune ne vient du Nord-est ?). Quelle méthodologie a été utilisée pour affirmer que seules les oies Norvégiennes passent en France ?". Réponse : le bagage, en précisant qu'aucune bague n'avait été récupérée... !

(79/409) précise en effet que "lorsqu'il s'agit d'espèces migratrices, ils veillent en particulier à ce que les espèces auxquelles s'applique la législation de la chasse ne soient pas chassées pendant leur période de reproduction et pendant leur trajet de retour vers leur lieu de nidification". On ne saurait être plus clair sur l'enjeu de la seconde question.

Selon le GEOC, l'espèce *Anser Anser* se porte remarquablement bien et les effectifs de cendrées avoisineraient les 600.000 individus en 2009, soit 100.000 individus de plus que lors des derniers comptages Wetlands International en 2004. Fait notable, les associations de protection de la nature interviennent pour suggérer que ce chiffre est sans doute sous-estimé et que dans la réalité des faits, les oies cendrées de la population Northwest Europe seraient sans-doute entre 800.000 et 1 million...

Cette segmentation de la population d'oies cendrées relève d'un fantasme d'ornithologues sous influence, et d'un parti-pris insupportable ! Il est évident que la dynamique d'accroissement de la population d'oies cendrées depuis 5 ans s'est traduite par une évolution impossible à qualifier de sa zone de répartition géographique. En d'autres termes, quand les Français (et pas simplement les chasseurs) voient de plus en plus d'oies en février, mars, avril, ils doivent avoir mauvaise vue ou, comme un certain écologiste de télévision, ils confondent grues et oies cendrées !

Selon le GEOC, l'espèce *Anser Anser* se porte remarquablement bien et les effectifs de cendrées avoisineraient les 600.000 individus en 2009, soit 100.000 individus de plus que lors des derniers comptages Wetlands International en 2004.



Il est évident que la dynamique d'accroissement de la population d'oies cendrées depuis 5 ans s'est traduite par une évolution impossible à qualifier de sa zone de répartition géographique. En d'autres termes, quand les Français (et pas simplement les chasseurs) voient de plus en plus d'oies en février, mars, avril, ils doivent avoir mauvaise vue ou, comme un certain écologiste de télévision, ils confondent grues et oies cendrées !

2- C'est sur la question de la phénologie de la migration que les conclusions du GEOC mettent le plus à mal notre prétention légitime à chasser les oies au mois de février. Des comptages effectués conjointement par l'ONCFS et la LPO entre 2006 et 2008 accréditent la thèse d'une remontée engagée à partir du 15 janvier.

Selon les experts, au 31 janvier ce sont 8,7% (2006), 3% (2007) et 8% des effectifs totaux d'oies cendrées transitant par la France qui seraient passés au-dessus de notre pays avant le 31 janvier. Nous avons fait remarquer que ces chiffres – faute d'estimation fiable de la population transitant par la France – *n'avaient aucun sens, et que l'étude était partielle*. Notre Président pose la question : *"Sachant que la potentialité de nourriture diminue en Espagne (notamment dans le delta du Guadalquivir où les fraisiers ont remplacé les herbages), quelle méthodologie utilisez-vous pour savoir s'il s'agit d'un erratisme de recherche alimentaire ou d'une remontée de reproduction ?"* Aucune réponse à cette question, manifestement embarrassante.

Les oies vont et viennent au gré de leur appétit et compte-tenu de la date de leur nidification effective (au mois d'Avril), nous sommes amenés à craindre que certains membres du GEOC aient pris un raccourci destiné à instruire un procès à charge contre les Sauvaginiers.

En tout état de cause, c'est un coup de massue que l'on vient de tenter de nous asséner, puisqu'il ne fait plus de doute dans l'esprit de certains des participants à ces TRC – Jérôme Bignon en tête, et Yves Butel l'a très fermement fait remarquer – que les dispositions de l'article 7 risquent de s'appliquer en premier lieu aux oies et que la date qu'il conviendrait désormais de défendre serait le 31 janvier, face à des APN qui n'hésiteront pas une seconde à demander une fermeture de la chasse quinze jours plus tôt.





"Une bonne nouvelle", néanmoins : les représentants des associations de protection daignent nous accorder la décade d'incertitude ; donc, 15 janvier plus 10 jours = 25 janvier, qu'ils arrondissent généreusement au 31 ! "Ite, missa est" (d'après eux, mais pas d'après nous).

3- La question de l'impact de la Chasse sur la dynamique des populations d'oies n'a pas été clairement évoquée, même si Jacques Trouvilliez hasarde que *"les experts concluent que la chasse n'a pas d'impact significatif sur la population d'oies cendrées d'Europe de l'Ouest"*. Une contradiction appelant l'autre, nous avons relevé le paradoxe avec véhémence, sous l'œil inquiet

de Jérôme Bignon, le regard narquois des APN, et le soutien des politiques présents dans la salle, ainsi que de celui des présidents de fédération. Le combat promet d'être âpre et rude.

Notre Président demande si un rapport scientifique (de 30, 40, 50 pages) sortira et si une synthèse de 4, 5 pages sera écrite par le GEOC pour être éditée dans La Sauvagine afin d'expliquer aux "ignares" adhérents de l'ANCGE la pensée scientifique profonde. Le rapport nous est promis pour le 17 novembre et la synthèse quasiment en même temps. Aujourd'hui, 29 novembre, rien ne nous a été fourni.

L'extension des dates de chasse des oies n'est pas enterrée, loin s'en faut, mais elle se joue dans les quatre semaines qui viennent, l'objectif de Jérôme Bignon étant de clore, le dossier le 17 décembre prochain, date à laquelle se tiendra la dernière TRC de 2009.

D'ici là, que faire ?

- En premier lieu, nous vous ferons parvenir le rapport du GEOC dès que sa version définitive sera disponible. Merci à vous de nous faire remonter par tout moyen possible tous les commentaires que vous inspire le document, et surtout les données dont vous disposez pour en faire évoluer les conclusions !

- Ensuite, il vous incombe de mettre en place des actions de lobbying ciblées et pressantes auprès des présidents de vos fédérations (dont

L'extension des dates de chasse des oies n'est pas enterrée, loin s'en faut, mais elle se joue dans les quatre semaines qui viennent l'objectif : de Jérôme Bignon étant de clore le dossier le 17 décembre prochain, date à laquelle se tiendra la dernière TRC de 2009

L'ANCGE propose que soit enfin mise en œuvre un PQG à 25 canards par nuit et par installation. C'est un pas en avant important qui a surpris les APN ; gageons que cette preuve de notre bonne volonté aura un poids dans les négociations sur la chasse des oies !

les représentants nous ont fermement soutenus lors de la Table Ronde) ainsi qu'auprès des parlementaires de vos régions (Madame la députée Gault et le Sénateur Martin, présents à la Table Ronde, ont été totalement à nos côtés). Nous définirons ensemble les moyens et les axes de la lutte d'influence dans les prochains jours.

Nous ne pouvons accepter les dires du GEOC sur la base d'une méthodologie non révélée dont les acteurs, la qualité statistique des échantillons et le téléguidage des conclusions jettent un discrédit total sur la qualité des recherches effectuées.

La balle est désormais dans le camp des politiques, et l'ANCGE bénéficie sur ce front des soutiens publics du Sénat et de la Chambre des Députés.

Les semaines qui viennent s'annoncent très délicates sur le plan des négociations... très incertaines également sur les issues, et le soutien de toutes les associations membres de l'ANCGE ne sera pas de trop pour faire valoir des solutions de bon sens face à l'hypocrisie de la loi et de ceux qui en jouent contre nous !

Pour conclure sur une note positive, le débat sur le PMA nous a donné l'occasion de mettre en avant la singularité de la chasse des gibiers d'eau, et d'éviter de céder à l'urgence réglementaire que réclamaient nos amis bécassiers, très prompts à demander la mise en place d'un PMA, et un peu excessifs dans le champ d'application de l'arrêté de mise en œuvre. En lieu et place de la bécasse, l'avant-projet d'arrêté concernait tous les migrateurs !

Par ailleurs, la FNC fait remarquer que le projet de décret oublie les gibiers sédentaires.

Entendons nous bien : sans notre vigilance et une pression de chaque instant que nous avons exercée sur l'ONCFS, la FNC et les politiques en marge de ces réunions, c'est un dispositif de suivi, (bagues et carnet) par espèce qu'il aurait fallu mettre en œuvre dès la saison prochaine... en dépit du bon sens, cette fois-ci.

La menace semble désormais écartée, et si arrêté il y a, il ne concernera que les bécasses dont le PMA annuel est fixé à 30 oiseaux par chasseur,



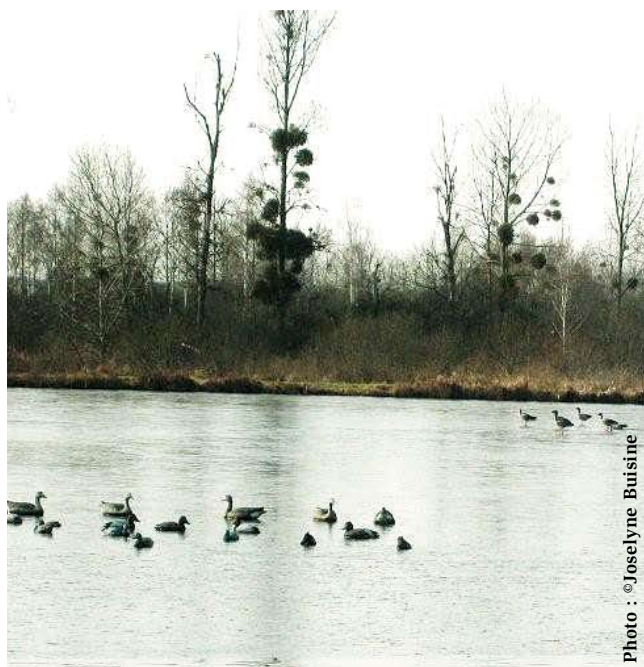


Photo : ©Joselyne Buisine

avec une limite quotidienne à 2 reines des bois par jour et par fusil et un carnet (avec bagues) obligatoire et unique pour toute la France. Nous ignorons ce que diront les FDC, notamment de l'Intérieur, dont les chasseurs tirent, par hasard, une bécasse tous les 2 ans.

L'ANCGE a renouvelé publiquement son opposition absolue au décret Cochet. Notre président a demandé que la phrase : *"En toute hypothèse, l'ANCGE refuse de cautionner le décret Cochet actuel et les modifications aujourd'hui proposées"* figure au compte-rendu de la Table Ronde et que l'article relatant la séance du groupe de travail du 23 octobre, paru dans La Sauvagine de novembre et envoyé à tous les participants 8 jours avant la Table Ronde, soit annexé au compte-rendu). Il est hors de question que, dans quelques années, il soit dit que l'ANCGE avait donné son accord.

L'ANCGE propose que soit enfin mise en œuvre un PQG à 25 canards par nuit et par installation. C'est un pas en avant important qui a surpris les APN ; gageons que cette preuve de notre bonne volonté aura un poids dans les négociations sur la chasse des oies !

Ajoutons que notre Président a aussi présenté ce PQG comme un outil rendant inutiles les arrêtés préfectoraux "vague de froid" (voir article plus loin).

NICOLAS CLAIR

NOUVEAU DVD

LA CHASSE A LA HUTTE & AU GABION

volume 1



24€
port inclus

bande annonce à voir sur www.naturabuy.fr

COMMANDER VOTRE DVD

sur internet : www.naturabuy.fr ou par correspondance en retournant ce coupon lisiblement rempli, à l'adresse ci-dessous, avec un chèque de 24€ à l'ordre de GEORIS

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

C. Postal.....Ville.....

mail@.....

GEORIS SARL - CHANTEMERLE
77120 AULNOY tél : 06 98 94 49 83